

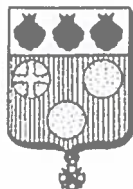
COMMUNE
DE

GRAVELOTTE

27, rue d'Ars
57130

Téléphone : 03 87 60 92 56

Email : mairie-gravelotte@wanadoo.fr



ARRETE COMMUNAL n° 06/2023
Portant réglementation temporaire de circulation routière

Le Maire de Gravelotte,

- VU** le Code de la Route et notamment ses articles R.10 à R.11, R.44 et R.225,
- VU** les articles L.131-2 à L.131-4 et L.184-13 du Code des Communes,
- VU** la loi n°82.622 du 2 mars 1982 complétant et modifiant la loi 82-213 du 2 mars 1982,
- VU** l'instruction ministérielle du 7 juin 1977 relative à la signalisation routière, Livre 1,

CONSIDERANT que l'Association Culture et Loisirs Gravelotte dont le président est Monsieur Dominique ANGONIN demeurant à Gravelotte, 56 rue d'Ars, organise un vide de grenier le 18 juin 2023.

ARRETE

Article 1 :

La circulation routière sera interdite de 7h30 à 18h00 sur toute la Rue d'Ars, sauf entre l'intersection rue du Château d'Eau et celle rue des Ecoles. La circulation sera limitée à 30km/heure sur toute l'agglomération durant toute la durée de la manifestation. Le stationnement sera interdit place du Général de Gaulle, sur les trottoirs côtés pairs et impairs de la rue d'Ars, rue Haute, Petite Rue et rue de l'abbé Blanchebarbe et mise en place d'une déviation de la rue d'Ars par les rues annexes. La circulation sera alternée par des feux tricolores rue du château d'Eau.

Article 2 :

La signalisation sera mise en place, conformément à la réglementation en vigueur, notamment, les dispositions du Livre 1-8^{ème} partie « Signalisation temporaire » approuvée par décret du 6 novembre 1992, à la diligence de l'Association Culture et Loisirs Gravelotte, organisatrice de ladite manifestation.

Article 3 :

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Moselle
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie d'Ars-sur-Moselle,
- Monsieur Dominique ANGONIN, Président de l'Association Culture et Loisirs Gravelotte,
- Affichage
- Pompiers département

à Gravelotte, le 19 mai 2023

Le Maire,

Michel TORLOTING

